

**PROCES-VERBAL****de la réunion du Conseil Municipal**

Nombre de Conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

Séance du 27 février 2020

Date de convocation : 21/02/2020

Date d'affichage : 21/02/2020

Présents : M. LEHMANN, Mme LOUBRADOU, M. GENDULPHE, Mmes CANO-CRÉAC'H, MARCHE, MM. SERRES, TISNÉ, Mmes PAULIN-SOURDAINE, MARQUIÉ, MM. CONAN, VAZ, Mmes DUBARRY, HAUROU-BEJOTTES, M. CAZAJOUS, Mmes GROS, LAURENT, BALDINI, MM. PASTRE, GÉRONIMO

Absents ayant donné procuration : Mme MIRAVETE à Mme PAULIN-SOURDAINE — M. RIBAUT à Mme MARQUIÉ — M. CHAIZE à M. TISNÉ — Mme ANCLADES-IGUAZ à M. SERRES

Secrétaire de séance : M. TISNÉ

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h35 en faisant l'appel des présents et annonce des procurations et propose Monsieur Tisné comme Secrétaire de séance, ce qui est accepté par l'assemblée délibérante.

Procès-verbal du Conseil Municipal du 5 février 2020

Sans commentaire, ni remarque, le procès-verbal est adopté.

DÉLIBÉRATION N°2020-0227-01 : signature d'une convention de redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères par le SYMAT

Le SYMAT assure la collecte et l'élimination des déchets assimilables aux ordures ménagères, produits par d'autres producteurs que les ménages, comme les communes. Ce service est financé par une « redevance spéciale ». Depuis le 1^{er} janvier 2017, la taxe incitative comptabilise désormais le nombre de bacs réellement présentés à la collecte, et ce grâce à des puces électroniques dont les bacs ont été équipés. De ce fait, le montant de la redevance spéciale tient compte du nombre réel de levées de bacs et non plus de présentations forfaitaires

Il est précisé que les tarifs sont maintenus pour 2020 comme suit :

- Pour les ordures ménagères : 0,02 € / litre soit 20,00 € / m³
- Pour les déchets recyclables 0,01 € / litre soit 10,00 € / m³

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le contenu de la convention à intervenir avec le SYMAT pour la collecte et le traitement de ces déchets en 2020, et autoriser Monsieur le Maire à la signer (convention en pièce jointe

DÉLIBÉRATION N°2020-0227-02 : modification du tableau des emplois suite à l'augmentation du temps de travail d'un agent du service vie scolaire.

Monsieur le maire expose qu'il serait nécessaire d'augmenter le temps de travail d'un emploi d'agent technique polyvalent au service vie scolaire afin de satisfaire aux besoins du service, en entretien notamment.

L’assemblée délibérante peut modifier par délibération la durée de travail applicable à un emploi à temps non complet selon les nécessités et dans l’intérêt du service (loi n° 84-53 du 26 janvier 1984).

Lorsqu’elle excède 10% du nombre d’heures de service afférent à l’emploi, cette modification de la durée du travail est assimilée à une suppression d’emploi suivie de la création d’un nouvel emploi (art. 97 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée). Si elle en décide ainsi, l’assemblée doit saisir le comité technique pour avis simple, et modifier le tableau des emplois en conséquence.

La modification ci-après présentée excède 10% du temps de travail de l’agent :

Ancien temps de travail	Nouveau temps de travail
15h30 par semaine en période scolaire, Annualisé à 11,68/35ème (0.33ETP)	16h30 par semaine en période scolaire, Annualisé à 13.38/35ème (0.38ETP)

Le comité technique a été saisi le 21/02/2020 ;

Monsieur le Maire précise qu’il s’agit pour l’agent de revenir à la quotité de temps de travail initiale, qui avait été diminuée pour des raisons de santé. Madame Baldini demande si la diminution du temps de travail avait alors été compensée par un remplacement. Il lui est répondu par la négative, d’autant qu’à cette époque, la MJC intervenait sur les temps périscolaires.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le conseil municipal décide de supprimer l’emploi d’agent technique polyvalent à temps non complet annualisé à 11,68/35ème et de créer un emploi d’agent technique polyvalent à temps non complet annualisé à 13,38/35ème. Le maire est autorisé à faire les démarches auprès du CDG et à inscrire les crédits au budget.

DELIBÉRATION N°2020-0227-03 : approbation du compte de gestion 2019 – budget commune

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est établi par le comptable du Trésor Public, en vertu du principe de séparation de l’ordonnateur et du comptable.

Le compte de gestion est l’enregistrement en double, des opérations ordonnancées par Monsieur le Maire ainsi que l’établissement du bilan présentant le patrimoine de la commune.

Le compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2019 du budget principal.

DELIBERATION N°2020-0227-04 : approbation du compte administratif 2019 – budget commune

Monsieur Gendulphe présente le compte administratif 2019 du budget général dont les résultats sont établis ci-dessous :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	222 909,95	0,00	0,00	151 887,58	222 909,95	151 887,58
Opérations de l'exercice	676 686,19	643 213,56	2 339 374,17	2 670 354,08	3 016 060,36	3 313 567,64
TOTAUX	899 596,14	643 213,56	2 339 374,17	2 822 241,66	3 238 970,31	3 465 455,22
Résultats de clôture	256 382,58	0,00	0,00	482 867,49	0,00	226 484,91
Restes à réaliser	112 600,00	73 995,92			112 600,00	73 995,92
TOTAUX CUMULES	368 982,58	73 995,92	0,00	482 867,49	112 600,00	300 480,83
RESULTATS DEFINITIFS	294 986,66	0,00	0,00	482 867,49	0,00	187 880,83

Monsieur le Maire commente la section de fonctionnement qui permet de dégager l'épargne nécessaire au financement de l'investissement. L'excédent dégagé en 2019 est supérieur à celui de 2018 alors que le niveau de dépense a été stabilisé. Il souligne le gain sur les recettes par la perception de la TLPE qui permet de dégager un excédent plus confortable. Il estime de son point d'avoir réussi à caler le budget de fonctionnement.

Monsieur le Maire étant sorti, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 3 abstentions (Mesdames Baldini et Laurent, Monsieur Pastre), le conseil municipal approuve le CA 2019 et arrête les résultats définitifs tels que présentés.

DELIBERATION N°2020-0227-05 : AFFECTATION DU RESULTAT 2019 – budget général

Le Conseil Municipal après avoir voté le compte administratif de l'année 2019 du budget communal, conformément aux règles budgétaires applicables doit se prononcer sur l'affectation des résultats constatés comme suit :

Résultat d'investissement	en euros
1. Résultat de l'exercice N	-33 472,63
2. Résultats d'investissement antérieurs cumulés au 31/12/N-1	-222 909,95
3. Résultat antérieur cumulé au 31/12/N	-256 382,58
4. Restes à réaliser de N en dépenses	112 600,00
5. Restes à réaliser de N en recettes	73 995,92
6. Résultat modifié des restes à réaliser de N (3+4-5)	-294 986,66
Résultat de fonctionnement	
7. Résultat de l'exercice N	330 979,91
8. Résultats de fonctionnement antérieurs cumulés au 31/12/N-1	151 887,58
9. Résultat cumulé avant affectation (7+8)	482 867,49

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 19 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions, décide d'affecter au budget commune 2020 les résultats suivants :

- Affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement : 0,00€
- Résorption du déficit d'investissement : 294 987€
- Affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement : 0,00€
- Le solde est reporté en excédent de fonctionnement : 187 880€

DÉLIBÉRATION N°2020-0227-06 : approbation du compte de gestion 2019 – budget assainissement

Suite au transfert de compétence eau-assainissement à la CA-TLP, le budget assainissement a été clôturé au 31/12/2019. Les résultats doivent être repris dans le budget principal. Il est donc nécessaire de délibérer sur le compte de gestion, le compte administratif et l’affectation des résultats 2019.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2019 du budget assainissement.

DÉLIBÉRATION N°2020-0227-07 : approbation du compte administratif 2019 – budget assainissement

Monsieur Gendulphe présente le compte administratif 2019 du budget annexe assainissement dont les résultats sont résumés ci-dessous :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	20 140,23		0,00	35 552,46	20 140,23	35 552,46
Opérations de l'exercice	97 802,80	127 952,80	260 271,84	699,22	358 074,64	479 652,02
				387		
TOTAUX	117 943,03	127 952,80	260 271,84	251,68	378 214,87	515 204,48
				126		
Résultats de clôture	0,00	10 009,77	0,00	979,84	0,00	136 989,61
Restes à réaliser	15 722,40	0,00			15 722,40	0,00
				126		
TOTAUX CUMULES	15 722,40	10 009,77	0,00	979,84	15 722,40	136 989,61
				126		
RESULTATS DEFINITIFS	5 712,63	0,00	0,00	979,84	0,00	121 267,21

Monsieur le Maire rappelle que les chantiers d’investissement prévus n’ont pas pu être réalisés en raison des attendus de l’agence de l’eau pour l’octroi des subventions. Le préalable à toute opération est de garantir 100% de conformité des branchements individuels dans les secteurs concernés par les travaux.

Il a été décidé lors du dernier conseil de transférer une partie de cet excédent à la CA-TLP (83 000€).

Madame Baldini demande où en sont les démarches des particuliers concernés. Il lui est répondu que les contrôles ont été réalisés et que les particuliers doivent faire parvenir les devis de mise en conformité pour pouvoir prétendre à une aide de l’agence de l’eau. L’agent responsable de l’urbanisme suit cette opération et peut répondre aux questions.

Madame Laurent demande où se retrouve le versement de l’excédent : une ligne figure dans le BP 2020.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, après en avoir délibéré et à l’unanimité, le conseil municipal approuve le CA 2019 du budget annexe assainissement et arrête les résultats définitifs tels que présentés.

DÉLIBÉRATION N°2020-0227-08 : Affectation des résultats 2019 – budget assainissement

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur GENDULPHE, après avoir voté le compte administratif de l'année 2019 du budget assainissement, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Résultat d'investissement

1. Résultat de l'exercice N	30 150,00
2. Résultats d'investissement antérieurs cumulés au 31/12/N-1	<u>-20 140,23</u>
3. Résultat antérieur cumulé au 31/12/N	10 009,77
4. Restes à réaliser de N en dépenses	15 722,40
5. Restes à réaliser de N en recettes	<u>0,00</u>
6. Résultat modifié des restes à réaliser de N (3+4-5)	-5 712,63

Résultat de fonctionnement

7. Résultat de l'exercice N	91 427,38
8. Résultats de fonctionnement antérieurs cumulés au 31/12/N-1	<u>35 552,46</u>
9. Résultat cumulé avant affectation (7+8)	126 979,84

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter au budget commune 2020 les résultats suivants :

- *Affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement : 0,00€*
- *Résorption du déficit d'investissement : 5 713€*
- *Affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement : 0,00€*
- *Le solde est reporté en excédent de fonctionnement : 121 266€*

DÉLIBÉRATION N°2020-0227-09 : Affectation des résultats 2019 – budget consolidé

La compétence eau-assainissement ayant été transférée par la loi à la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées au 1er janvier 2020, le budget assainissement a été clôturé et ses excédents repris dans le budget général.

Il convient donc de prendre une délibération pour l'affectation consolidée des résultats :

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur GENDULPHE, après avoir voté les comptes administratifs de l'année 2019 du budget général et du budget assainissement, dont les résultats consolidés, conformes aux comptes de gestion, se présentent comme suit :

Résultat d'investissement

1. Résultat de l'exercice N	-3 322,63
2. Résultats d'investissement antérieurs cumulés au 31/12/N-1	<u>-243 050,18</u>
3. Résultat antérieur cumulé au 31/12/N	-246 372,81
4. Restes à réaliser de N en dépenses	128 322,40
5. Restes à réaliser de N en recettes	<u>73 995,92</u>
6. Résultat modifié des restes à réaliser de N	-300 699,29

Résultat de fonctionnement

7. Résultat de l'exercice N	422 407,29
8. Résultats de fonctionnement antérieurs cumulés au 31/12/N-1	187 440,04
9. Résultat cumulé avant affectation	609 847,33

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter au budget général 2020 les résultats consolidés suivants :

- *Affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement : 0,00€*
- *Résorption du déficit d'investissement : 300 700€*
- *Affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement : 0,00€*
- *Le solde est reporté en excédent de fonctionnement : 309 147,33€*

DÉLIBÉRATION N°2020-0227-10 : approbation du budget primitif 2020 – budget principal

Considérant que les résultats de l'exercice 2019 peuvent être établis comme suit, compte tenu des restes à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de 128 323 € et des restes à réaliser en recettes d'investissement d'un montant de 73 995 €.

- Déficit d'investissement : 246 373 € (ligne budgétaire 001)
- Excédent de fonctionnement : 309 147 € (ligne budgétaire 002)
- Affectation du résultat : 300 700€ (ligne budgétaire 1068)
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 128 323 €
- Restes à réaliser en recettes d'investissement : 73 995 €

Monsieur Gendulphe expose le contenu du budget général de l'exercice 2020 précisant les principales orientations,

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		
Chapitre	BP + DM 2019	Propositions BP 2020
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	668 560€	903 600€
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	1 264 500€	1 279 700€
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	383 575€	400 985€
66 CHARGES FINANCIERES	74 750€	69 187€
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 100€	87 100€
042 OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	28 079€	28 974€
022 DÉPENSES IMPREVUES	700€	700€
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	347 060€	420 930€
TOTAL	2 771 324€	3 191 176€

Monsieur Gendulphe apporte des précisions sur les articles du chapitre 011 qui sont prévus à la hausse ou à la baisse. Madame Loubradou explique le projet de partenariat avec l'ESAT pour l'entretien des espaces verts et du cours d'eau du Galopio.

Madame Baldini interroge Monsieur le Maire sur les dépenses d'électricité. Ce dernier lui répond qu'entre 2018 et 2019, l'augmentation a été stoppée malgré les évolutions tarifaires. C'est également le cas des dépenses en eau. Même si ces résultats ne sont pas totalement à la hauteur des attentes, il faut quand même souligner cette stabilisation.

Concernant le chapitre 012, Monsieur le Maire rappelle le positionnement d’un agent en période de préparation au reclassement. Il souligne que ce chapitre doit faire l’objet d’une plus grande attention puisqu’il représente plus de 50% des dépenses de fonctionnement.

Au chapitre 65, a été pris en compte l’augmentation possible des indemnités des élus, ainsi que la participation au service incendie, en hausse encore pour 2 ans. Il est proposé une hausse de 3000€ pour le budget du CCAS.

Au chapitre 67 figure le versement à la CA-TLP de l’excédent du budget annexe assainissement pour 83 000€.

Monsieur le Maire évoque le détail du 6574 (subventions versées aux associations). Madame Laurent l’interroge sur la subvention à la banque alimentaire. Monsieur Gendulphe lui apporte les réponses attendues. Madame Laurent annonce la collecte des 20, 21 et 22 mars.

RECETTES		
Chapitre	BP + DM 2019	Propositions BP 2020
002 RÉSULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ	151 887€	309 147
013 ATTÉNUATIONS DE CHARGES	45 000€	45 000€
70 VENTE PRODUITS PRESTATIONS DE SERVICE	84 840€	288 700€
73 IMPOTS ET TAXES	2 063 567€	2 090 000€
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	335 298€	349 600€
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 000€	20 000€
76 PRODUITS FINANCIERS	3	0
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000€	3 000€
042 OPÉRATIONS D’ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	60 729€	85 729€
Somme	2 771 324€	3 191 176€

Madame Baldini demande des précisions sur la somme inscrite au 7067 (cantines, garderie), prévue en deçà du primitif 2019. Il s’agit d’une question de prudence et non une baisse prévisible de la fréquentation.

INVESTISSEMENT

DÉPENSES		
Chapitre	BP + DM 2019	Propositions BP 2020
001 DÉFICIT D’EXECUTION REPORTÉ	222 910€	246 373€
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	235 592€	248 660€
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000€	17 000€
2315 – immobilisations corporelles		15 723€
OPERATIONS D’INVESTISSEMENT		
101 – acquisitions mobilières	105 500€	78 200€
112 – travaux de voirie	270 726€	179 800€
115 – écoles	9 300€	26 500€

116 – aménagement cimetière	66 588€	2 300€
117 – aménagement espaces publics	6 172.67€	3 000€
122 – travaux de bâtiment	63 631,14€	186 000€
123 – acquisitions immobilières	4 000€	3 100€
124 – aménagement de terrain	7 500€	0
127 – forêt communale	3 158€	3 000€
040 OPÉRATIONS D’ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	60 729€	85 729€
Somme	1 066 507.41€	1 095 385€

Madame Laurent fait confirmer que les défibrillateurs prévus concernent l’équipement de nouveaux bâtiments.

Madame Baldini demande des précisions sur les travaux de l’impasse du stade. Madame Cano Creac’h répond que les travaux devraient avoir lieu en avril-mai.

Madame Laurent demande des précisions sur le changement de la baie vitrée du logement. Il s’agit d’équiper les deux logements de la même façon. La porte vitrée est vétuste et ne ferme plus correctement.

Monsieur Serres apporte des précisions sur le projet d’éclairage d’un des courts de tennis. Le grillage du court face au club house sera refait dans les normes de la fédération française de tennis, permettant de mettre en place le système d’éclairage sur la clôture. Il explique qu’un point suivant à l’ordre du jour permettra de signer une convention de partenariat financier avec le club de tennis et de bénéficier ainsi d’un reversement de la subvention de la ligue. Concernant la consommation électrique, il s’agit de dispositifs led peu consommateurs en énergie.

A la réponse de Mme Baldini sur les audits énergétiques, il est répondu que ce sont des études fortement subventionnées qui permettent d’investir ensuite à bon escient sur les bâtiments.

Monsieur le Maire estime ces propositions d’investissement équilibrées et adaptées à une transition entre deux mandats

RECETTES		
Chapitre	BP + DM 2019	Propositions BP 2020
10 APPORTS DOTATIONS ET DIVERS	366 371€	398 700€
13 SUBVENTIONS D’INVESTISSEMENT	194 997,41€	136 781€
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	130 000€	110 000€
040 OPÉRATIONS D’ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	28 079€	28 974€
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	347 060€	420 930€
024 PRODUITS DE CESSION DES IMMOS		
Somme	1 066 507.41	1 095 385€

Monsieur Gendulphe explique que suite débat sur les orientations budgétaires, aux besoins exprimés par les différentes commissions et l’analyse de la dette, il a été raisonnable de proposer un emprunt de 110 000€ qui permet de réaliser des études et des travaux importants sur les toitures des bâtiments, sans compromettre les acquisitions matérielles nécessaires.

Il conclut en qualifiant le budget proposé de raisonnablement ambitieux et totalement sincère. Monsieur le Maire ajoute qu’il le sera sans peser sur la fiscalité des ménages.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 19 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions, approuve chacun des différents chapitres qui composent le budget général de la commune pour 2020.

Monsieur le Maire remarque que le vote du budget intervient particulièrement tôt cette année, ce qui a nécessité un travail important de préparation mais permet ensuite de pouvoir fonctionner rapidement.

DÉLIBÉRATION N°2020-0227-11 : vote du taux des taxes directes locales

Monsieur le Maire propose à l’assemblée délibérante de maintenir les taux de fiscalité des ménages à leur niveau de 2019.

Cette stabilité constitue un effort en faveur des contribuables du territoire, qui ainsi ne subiront pas d’augmentation de la pression fiscale sur la part communale, hormis la valorisation des bases décidée par l’Etat.

Ainsi en 2020, chacun des trois impôts des ménages verra son taux rester stable par rapport à 2019 à savoir :

- Taxe d’habitation : 11,53 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 16,35 %
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : 73,90 %.

Après en avoir délibéré, par 23 voix pour, le Conseil Municipal décide de ne pas appliquer de coefficient de variation aux taux d’imposition des taxes directes locales, qui restent dès lors fixés comme suit :

- Taxe d’habitation : 11,53 %*
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 16,35 %*
- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : 73,90 %.*

DÉLIBÉRATION N°2020-0227-12 : subvention exceptionnelle à la MJC

Par courrier du 20 février, la Présidente de la MJC a sollicité l’attribution d’une subvention exceptionnelle complémentaire de 3000€ au regard du travail réalisé pour dynamiser et diversifier les activités, ainsi que des difficultés financières transitoires :

- Une diminution de recettes de 6000€ en 2019 par rapport au budget prévisionnel, liée à la nette diminution des recettes pour l’animation locale, en lien notamment avec l’absence de l’animatrice-coordinatrice
- Une augmentation de dépenses de 22 000€ en 2019, en raison :
- Du versement d’indemnités de rupture conventionnelle, pour le poste de secrétaire-comptable (en contrat depuis 21 ans),
- D’une charge exceptionnelle liée à la surestimation de la « prestation de service ordinaire » de la CAF entre le prévisionnel et le réalisé, différence de l’ordre de 3 000€.

Dans sa demande de subvention, la MJC met en avant les mesures mises en place pour stabiliser la situation financière et reconstituer de la trésorerie :

- Négociations de contrat
- Externalisation de missions administratives
- Réponse à plusieurs appels à projets pour diversifier les recettes

L’association compte enfin sur la stabilisation et la professionnalisation des effectifs en 2020 pour conforter la diversification et le dynamisme des actions engagée en 2019 (pour mémoire en 2019 : arrivée du coordinateur, départ de la secrétaire -comptable en décembre 2019, pérennisation du poste de responsable de l’action enfance).

Monsieur le Maire ajoute que la MJC poursuit son travail de reconstruction. Des signaux positifs commencent à s’allumer, il est important de les soutenir.

Madame Baldini demande quels sont ces signaux positifs. Monsieur le Maire cite :

- *La signature d’une convention avec la commune de Horgues pour le centre de loisirs et les contacts pris avec d’autres communes. L’intérêt est de développer et de valoriser l’accueil d’enfants des communes voisines, par le biais de participations financières.*
- *La réponse à des appels à projet pour l’action jeunesse*
- *Les démarches pour élargir l’activité et se recentrer sur des missions porteuses.*

Après délibération et à l’unanimité, l’assemblée délibérante décide d’abonder le montant inscrit pour 2020 en annexe du budget primitif, d’une subvention exceptionnelle de 3000 € prélevée sur la réserve à l’article 6574 du budget primitif.

DÉLIBÉRATION N°2020-0227-13 : convention de partenariat financier avec le club de tennis

Le Club de Tennis d’Odos (section de la JSO) utilise deux courts de tennis en terre battue, propriétés de la commune. Afin de permettre une pratique plus régulière et assidue, et ainsi conforter l’activité du club, il a été demandé à la commune de permettre l’éclairage de l’un des courts par un dispositif de type « tweener ». Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2020, la commune étant maître d’ouvrage des travaux.

Une subvention de la Ligue Occitanie de Tennis (estimée à 2000 à 3000€) pourrait être accordée au club de tennis, lequel se propose par conséquent de participer financièrement aux travaux à hauteur de la subvention perçue.

Une convention doit donc être signée entre la commune et le tennis club afin d’acter cette participation financière à hauteur de la subvention versée par la Ligue Occitanie de Tennis au titre de cette opération (2000 à 3000€).

Après délibération et à l’unanimité, l’assemblée délibérante adopte le projet de convention et autorise le maire à la signer.

DÉLIBÉRATION N°2020-0227-14 : demande de subvention CAF – aménagement extérieur de la Maison de la Petite Enfance

Madame Marche expose que les assistances maternelles accueillies au relai intercommunal situé à Odos (Maison de la Petite Enfance – MPE) demandent depuis des années à pouvoir bénéficier d’un espace extérieur.

La structure comprend un bâtiment entouré d’espaces verts non clôturés, ce qui ne permet pas leur usage pour les assistantes maternelles et animateurs du RAM.

Il a donc été envisagé de clôturer l’espace afin de pouvoir l’exploiter et développer des animations en extérieur, après avis de la PMI. La pose d’une clôture permettrait également d’éviter la présence de déjections d’animaux dans les espaces verts autour de la MPE. Des portillons permettront l’accès depuis le parking. Un plan incliné sera aménagé par les services techniques pour permettre l’accès depuis la salle principale de la MPE.

La responsable du RAM envisage ensuite d’investir cet espace en aménagement des bacs de jardinage ou en disposant des petits jeux en fonction des besoins exprimés par les professionnelles accueillies.

Une subvention peut être sollicitée auprès de la CAF pour cet investissement.

Après délibération et à l’unanimité, l’assemblée délibérante approuve le projet d’aménagement extérieur de la Maison de la Petite Enfance, abritant le relai intercommunal d’Assistantes Maternelles et son plan de financement de façon à faire la demande de subvention auprès de la CAF.

DÉLIBÉRATION N°2020-0227-15 : approbation du compte de gestion du budget funéraire

Après délibération et à l’unanimité, le compte de gestion du budget annexe funéraire est adopté à l’unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2020-0227-16 : adoption du compte administratif – budget funéraire

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d’adopter le compte administratif 2019 comme suit :

LIBELLE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	59 960,46	3 716,61		3 716,61	59 960,46
Opérations de l’exercice	3 528,05	0,00	8 697,21	6 896,50	12 225,26	6 896,50
TOTAUX	3 528,05	59 960,46	12 413,82	6 896,50	15 941,87	66 856,96
Résultats de clôture	0,00	56 432,41	5 517,32	0,00	0,00	50 915,09
Restes à réaliser	0,00	0,00			0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	56 432,41	5 517,32	0,00	0,00	50 915,09
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	56 432,41	5 517,32	0,00	0,00	50 915,09

Hors la présence de Monsieur le Maire, le compte administratif est voté après délibération et à l’unanimité.

DÉLIBÉRATION N°2020-0227-17 : affectation des résultats – budget funéraire

Le Conseil Municipal après avoir voté le compte administratif de l’année 2019 du budget funéraire, conformément aux règles budgétaires applicables doit se prononcer sur l’affectation des résultats constatés.

L’Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur GENDULPHE, après avoir voté le compte administratif de l’année 2019 du budget funéraire, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Résultat d’investissement

1. Résultat de l'exercice N	-3 528,05
2. Résultats d'investissement antérieurs cumulés au 31/12/N-1	59 960,46
3. Résultat antérieur cumulé au 31/12/N	56 432,41
4. Restes à réaliser de N en dépenses	0,00
5. Restes à réaliser de N en recettes	0,00
6. Résultat modifié des restes à réaliser de N (3+4-5)	56 432,41

Résultat de fonctionnement

7. Résultat de l'exercice N	-1 800,71
8. Résultats de fonctionnement antérieurs cumulés au 31/12/N-1	-3 716,61
9. Résultat cumulé avant affectation (7+8)	-5 517,32

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter au budget funéraire 2020 les résultats suivants :

- *Affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement : 5 518€*
- *Excédent d'investissement reporté : 56 431€*

DÉLIBÉRATION N°2019-0328-22 : approbation du BUDGET PRimitif 2019 – budget FUNÉRAIRE

Considérant les résultats de l'exercice 2019 établis comme suit :

- Excédent d'investissement : 59 431 €
- Déficit de fonctionnement : 5 518 €

Monsieur Gendulphe, expose le contenu du budget funéraire de l'exercice 2020 précisant les principales orientations,

BUDGET ANNEXE CUVES FUNÉRAIRES 2020

M 4

DEPENSES		RECETTES	
SECTION INVESTISSEMENT			
C/1641 Emprunt	3 700 €	001 Excédent reporté	56 431 €
C/1687 Autres dettes	52 731 €		
TOTAL	56 431 €		56 431 €
SECTION FONCTIONNEMENT			
002 Déficit de fonctionnement	5 518 €		
C/6037 Variation des stocks de marchandises stock au 31/12/2019	4 700 €	C/6037 Variation des stocks de marchandises stock au 31/12/2020	2 350 €
C/ 68111 Charges financières	1 668 €	C/ 7078 Autres marchandises ventes de l'année	2 350 €
		C/ 778 Autres produits exceptionnels	7 184 €
TOTAL	11 884 €		11 884 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve chacun des différents chapitres qui composent le budget primitif pour 2020 des activités funéraires.

Questions diverses

Monsieur le Maire fait un point rapide sur le projet 1000 cafés :

- 700 candidatures de communes, plus de 1800 candidatures de particuliers pour la gérance.
- Un maître d’œuvre local a travaillé sur des estimations de travaux. Des devis sont en cours pour l’aménagement du local. Le groupe SOS analyse les propositions et devrait mandater rapidement un architecte pour affiner et valider la nature et le coût des travaux. Cela va entraîner la phase de négociation avec les propriétaires. La procédure finale d’acquisition et le démarrage des travaux sont attendus pour la rentrée de septembre/octobre 2020.
- La commune sera associée sur toutes les phases, tant dans l’aménagement que dans la sélection du gérant

Monsieur le Maire conclut ce dernier conseil de la mandature laquelle a compté 40 séances en 6 ans, soit 6 séances par an, ce qui traduit une activité soutenue concrétisée dans les actions présentées dans le bilan de mandat.

Le conseil municipal étant un lieu de discussion, de débat, de décision, Monsieur le Maire explique qu’il s’est attaché à transmettre l’information la plus complète possible, agir avec transparence et régularité et respecter les différentes opinions. Il note avec satisfaction qu’aucune délibération n’a été entachée d’illégalité. De même, les comptes ont été validés chaque année par la trésorerie, sans que soit sollicitée la chambre régionale des comptes. Il considère laisser la commune avec des finances saines et permettant de mettre en selle de manière correcte la nouvelle mandature.

Monsieur le Maire remercie tous les élus qui se sont impliqués dans les nombreuses initiatives et réalisations, qui ont contribué à une gestion responsable, qui ont permis de surmonter les obstacles par un grand sens des responsabilités et un esprit de solidarité. Il adresse ses remerciements aux agents pour leur engagement dans l’application des décisions des élus et particulièrement aux deux DGS qui se sont succédé et qui ont préparé de façon très fiable les séances du conseil municipal.

C’est une page qui se tourne dans la longue histoire de la commune, Monsieur le Maire souligne qu’elle n’est pas entachée ce qui était important pour lui car il n’a jamais oublié que les élus étaient mandatés par la population et se devaient d’être dignes de la confiance accordée.

Il se dit très heureux d’avoir écrit cette page avec ses collègues conseillers municipaux, leur adresse ses sincères remerciements et leur souhaite le meilleur pour la suite, ainsi que pour la commune. Il lève la séance à 20h10.

Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel TISNÉ

